

Questions orales

Le premier ministre a-t-il l'intention d'accéder à la requête de M. Ryan et de faire tout ce qu'il est possible de faire pour que la province de Québec participe à une solution constitutionnelle complète?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne sais honnêtement pas ce que le chef de l'opposition entend par insister sur «une solution constitutionnelle complète».

Il y a trois questions sur lesquelles le gouvernement de la province de Québec a signifié son désaccord. J'ai dit que nous étions prêts à chercher des accommodements sur ces trois points pourvu qu'ils ne débouchent sur une position qui ferait éclater l'accord conclu avec les neuf gouvernements provinciaux la semaine dernière et pourvu qu'ils soient justes envers tous les Canadiens.

Je ne fais en réalité que répéter la réponse que j'ai donnée précédemment au député de Saint-Jacques, mais si le chef de l'opposition a une autre question supplémentaire, je serai heureux d'y répondre.

L'INCLUSION DU QUÉBEC DANS L'ENTENTE
CONSTITUTIONNELLE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, nous voudrions naturellement voir le plus tôt possible la résolution que le gouvernement du Canada est, je crois, en train de rédiger à la suite de l'entente conclue entre le premier ministre et les neuf premiers ministres provinciaux. Ce que je voudrais c'est que le premier ministre s'engage à essayer par tous les moyens à s'entendre avec le Québec et qu'il nous affirme qu'il ne placera pas artificiellement des obstacles susceptibles . . .

Des voix: Oh!

M. Clark: . . . des obstacles susceptibles d'entraver la conclusion de cette entente. Le premier ministre pourrait-il nous donner cet engagement et nous affirmer également qu'il est prêt à respecter ce qui, je crois, est l'esprit de la demande de M. Ryan, lequel souhaite que tout soit fait pour inclure le Québec dans une entente constitutionnelle que les autres premiers ministres provinciaux pourraient appuyer et signer?

● (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, les réponses que j'ai données précédemment et ce que j'ai dit depuis jeudi à midi devraient satisfaire le chef de l'opposition quant à l'esprit et la détermination dont nous avons fait preuve pour inclure le Québec dans une entente finale. Pour ce qui est du premier volet de la question, à savoir la rédaction par le gouvernement fédéral d'une version amendée de la résolution, je fais remarquer au chef de l'opposition que ce sont conjointement les fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui se sont employés à rédiger le texte légal de l'entente que les neuf provinces et le gouvernement fédéral ont conclue jeudi et vendredi dernier.

En ce qui concerne l'autre question m'invitant à ne pas placer artificiellement d'obstacles, je me demande si le leader de l'opposition pourrait définir ce qu'il entend par obstacle artificiel. Par exemple, pour ce qui est des droits des minorités dans le domaine linguistique et de l'éducation, estime-t-il que le gouvernement met une entrave artificielle en essayant d'assurer aux Canadiens anglophones vivant au Québec les mêmes droits que ceux que les Canadiens francophones résidant dans d'autres provinces ont actuellement? Si nous insistons sur ce point, le leader de l'opposition considérera-t-il que nous entraînons artificiellement le processus?

L'ÉGALITÉ DES SEXES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, du moment que le premier ministre s'est engagé, implicitement, à chercher honnêtement, comme le désire M. Ryan, à inclure le Québec dans cet accord, je suppose qu'il nous faut attendre de voir la résolution.

Néanmoins, permettez-moi de poser une question supplémentaire au premier ministre au sujet de la nouvelle résolution. Peut-il confirmer que les dispositions d'abstention prévues dans l'entente qu'il a conclue avec les neuf premiers ministres, jeudi, ne s'appliquent pas à l'égalité des hommes et des femmes à laquelle on avait consacré tout un article, l'article 28, dans la résolution initiale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il s'agit, je crois, de la question posée l'autre jour par l'honorable dame du Nouveau parti démocratique. J'ai eu l'occasion, entre-temps, d'étudier la question, comme je l'avais promis . . .

Mme Mitchell: L'honorable dame?

M. Trudeau: Est-il interdit de dire «honorable dame» alors qu'on dit parfois «honorable monsieur»?

Mme Mitchell: L'honorable représentante.

M. Trudeau: Madame le Président, voudriez-vous que je l'appelle d'un autre nom?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Si j'ai bien compris, les autorités fédérales et provinciales se sont entendues pour que la clause «nonobstant» s'applique effectivement à cet article.

M. Rae: Il ne faudrait pas.

M. Trudeau: Le député dit que cela ne s'applique pas.

M. Rae: J'ai dit qu'il ne faudrait pas que cela s'applique.

M. Trudeau: Comme nous le savons, le chef de l'opposition a toujours affirmé qu'il nous fallait une charte faite au Canada pour les Canadiens. Maintenant que nous allons avoir notre propre constitution, il va pouvoir avoir une charte faite au Canada par les Canadiens et, au cours des années à venir, il pourra se battre pour qu'on réintègre dans la charte toutes les dispositions de la charte initiale contre laquelle son parti s'est battu avec acharnement depuis un an.